Centre du jeu excessif

PILDJ sos-jeu.ch Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu

Module de sensibilisation à l'usage problématique des jeux de hasard et d'argent

21 janvier 2027, 08h15-16h45
CHUV - Lausanne

Cette formation, organisée par le Centre du jeu excessif (SMA, DP-CHUV) à la demande du Programme intercantonal de lutte contre le jeu (PILDJ), vise à accroître et renforcer les compétences des professionnel·les potentiellement en contact avec des personnes concernées par un comportement de jeu excessif (jeux de hasard et d'argent et jeux vidéo).

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances générales sur les jeux de hasard et d'argent (JHA) et leur perméabilité croissante avec les jeux vidéo.
- Comprendre les mécanismes et manifestations de l'usage problématique des JHA.
- Intégrer des pistes pour favoriser le dialogue sur cette thématique dans divers contextes professionnels.
- Connaître le réseau d'aide spécialisé du jeu excessif et du désendettement dans le canton de Vaud.

PROGRAMME

08h15	Accueil
08h30-08h45	Introduction
08h45-09h45	Connaissances de base sur les jeux de hasard et d'argent (JHA)
09h45-10h30	Repérage de l'usage problématique des JHA
10h30-10h45	Pause
10h45-11h45	Usage problématique des JHA : ouvrir le dialogue
11h45-13h15	**Pause repas**
13h15-14h15	Convergence entre les JHA et les jeux vidéo
14h15-15h15	Introduction aux outils de discussion et d'intervention
15h15-15h30	Pause
15h30-16h15	Présentation du réseau d'aide régional du canton de Vaud
16h15-16h45	Synthèse et clôture

Lieu : Site du CHUV – Lausanne ; le lieu exact sera communiqué quelques jours avant la formation.

Public cible : infirmier·ères, intervenant·es socio-éducatif·ves et socio-sanitaires, médecins et psychologues professionnel·les de 1ère ligne ainsi que tout acteur et actrice concerné·es.

Inscription : Gratuité sur inscription préalable obligatoire **avant le 7 janvier** via le **formulaire en ligne**. Repas de midi non inclus.

Pour plus d'informations : marion.bieri@chuv.ch ; maite.hegmann@chuv.ch

Une attestation de formation continue à faire valoir dans la branche professionnelle concernée sera remise aux participant·e·s.